



BASTIA, le 23 février 2010

Communiqué prière d'insérer

Menaces sur les tickets restaurants.

Un mauvais coup inacceptable pour le pouvoir d'achat de milliers de Corses.

La Commission nationale des titres-restaurant (CNTR) sous la pression des restaurateurs a signé une charte restreignant les conditions d'utilisation des Titres-restaurants(TR).

Ainsi à compter du 1^{er} mars 2010, les magasins d'alimentation ne pourront accepter que 2 TR à la fois et pour certains produits seulement (plats cuisinés et sandwiches).

La CGT n'accepte pas ce chantage des restaurateurs qui risque de porter un coup sévère au pouvoir d'achat de milliers de salariés Corses. Cette pression est d'autant plus scandaleuse que les restaurateurs viennent de bénéficier d'un cadeau fiscal du gouvernement (3 milliards suite à la baisse de la TVA à 5,5%) sans le moindre effet sur les prix et les salaires de leurs employés.

Des milliers de Corses par leur lutte bénéficient de TR d'une valeur allant de 5 à 9 euros payés à parité par le salarié et l'employeur. Ces TR servent pour la majorité d'entre eux à se procurer les aliments pour confectionner leur repas pendant la semaine de travail. C'est un moyen non négligeable pour lutter contre la vie chère en Corse.

Remettre en cause leur utilisation c'est s'attaquer au pouvoir d'achat déjà mis à mal des salariés.

De plus cette décision va à l'encontre de la loi qui devait permettre d'acheter avec les TR des fruits et légumes chez les primeurs. Comment mieux se nourrir si l'on ne peut acheter que des sandwiches et des plats cuisinés aux qualités diététiques douteuses.

Les restaurateurs seront également victimes de cette charte car les salariés n'auront pas les moyens d'aller chaque jour dans leurs établissements et ils seront nombreux à renoncer ainsi à leurs Titres-restaurants. A quoi servira d'acheter des TR si leur utilisation n'est pas satisfaisante.

La CGT appelle les salariés à se mobiliser et demande aux pouvoirs publics une réunion de travail afin que cette charte stupide soit renégociée.